



Rapport d'activités 2024



SCOT | U BASSI
E VIE
'AVIGNO |

SOMMAIRE

Le Mot de la Présidente

p.5

1. Le SMBVA : un territoire charnière doté d'une instance politique

p.7

1.1 Le contexte de la démarche passée pour mieux comprendre le présent

p.7

1.2 Un positionnement stratégique au sein du Delta Rhodanien

p.8

1.3 La gouvernance politique

p.9

1.4 Le rôle du Syndicat : des missions, une équipe, une gestion financière

p.11

2. Le SMBVA : un accompagnateur, un partenaire, un acteur de l'aménagement

p.13

2.1 Des coopérations dynamiques dans le cadre des Interscot et avec les Régions, notamment dans la mise en œuvre des SRADET

p.13

2.2 Une implication du SMBVA plus large à l'échelle Supra territoriale et auprès des partenaires

p.15

2.3 Le SMBVA : un partenaire indispensable dans le suivi d'études, de travaux et l'élaboration de documents de planification infra et supra territoriaux ...

p.16

2.4 ... afin de garantir la bonne mise en œuvre du SCoT dans les projets territoriaux

p.17

3. Le SMBVA : La procédure de révision

p.18

3.1 Les instances de gouvernance du SMBVA comme socle de travail

p.19

3.2 Des partenaires indispensables à l'avancée dans la réflexion

p.21

3.3 À la rencontre de la population

p.22

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Cette année 2024 aura été aussi riche que la précédente. La révision du SCoT a continué sur sa lancée avec notamment de nombreux temps d'échanges avec les élus, avec les acteurs du territoire et avec la population. En effet, au travers de plusieurs Bureaux et Comités Syndicaux, les différents documents composant le SCoT ont été élaborés au fur et à mesure. Les réunions avec les Personnes Publiques Associées ont également rythmé l'année 2024 et enrichi ce projet de révision. Ce travail collaboratif et coconstruit a été partagé avec les habitants du territoire que j'ai rencontré lors de réunions publiques. Certes, il reste encore du chemin à parcourir avant l'arrêt du projet en avril 2025, cependant ces derniers mois ont permis de faire avancer ce projet. Les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ont été débattues en Comité Syndical le 30 septembre 2024. La prochaine étape au premier trimestre 2025 sera de finaliser le DOO et le DAACL. Je tiens à rappeler que cette révision engagée depuis 2013 et relancée en 2022 à la suite de changements de périmètre et d'évolutions législatives, se doit d'être marquée par une ambition mesurée et équilibrée du

développement du territoire du Bassin de Vie d'Avignon à horizon 20 ans en tenant compte de la réalité des dynamiques en cours mais également de son rôle central dans le grand territoire.

Pour conclure, je voudrais insister sur le rôle du Syndicat Mixte qui n'a pas comme seul objet de créer un document d'urbanisme : le SCoT. C'est aussi une structure qui s'inscrit dans un territoire bien plus large où le dialogue est omniprésent grâce à l'interSCoT mis en place. Et avec la révision du SCoT, le SMBVA doit plus que jamais accompagner les communes et les EPCI à décliner les futures orientations du SCoT dans leurs documents d'urbanisme.

En cette fin d'année 2024, le SMBVA a également participé aux 20 ans de l'AURAV un partenaire essentiel qui a vu le jour peu de temps après la création du Syndicat Mixte. Fort de ces 20 premières années d'existence, l'AURAV dessine au côté du SMBVA la physionomie des 20 prochaines années de notre territoire.

Pascale BORIES

LE SMBVA :

UN TERRITOIRE CHARNIERE DOTÉ D'UNE INSTANCE POLITIQUE

1.1 Le contexte de la démarche passée

pour mieux
comprendre
le présent

2004 – 2005 Création du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon et lancement opérationnel du SCoT

2011 Approbation du SCoT le 16 décembre 2011

2013 Lancement de la procédure de révision du SCoT

2014 à 2018 Évolution du périmètre suite aux départs de communes et arrivées d'intercommunalités

2019 Relance de la procédure de révision du SCOT sur le nouveau périmètre et Arrêt du projet de SCoT le 9 décembre 2019

2020 Retours des avis PPA et PPC sur le projet de SCOT arrêté

2022 Nouvelle prescription de révision générale du SCOT de 2011 en version modernisée

2023 Travail partenarial sur le Diagnostic et le PAS

2024 Travail en partenariat sur le DOO et le DAACL

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU SCOT

Sources : Grand Avignon/CCCRG CCPRO/CCSC/CCI de Nîmes/Aurav

Périmètre 2011



- Les Communes Indépendantes 
- La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon 
- La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat 
- La Communauté de Communes Rhône et Ouvèze 
- La Communauté de Communes Côtes du Rhône Gardoise 

Périmètre 2024

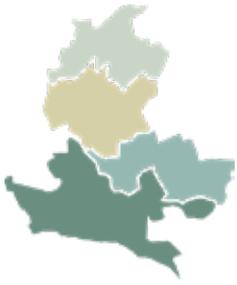


- La Communauté de Communes Pays d'Orange en Provence 
- La Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence 
- La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon 
- La Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat 

1.2 Un positionnement stratégique

au sein du Delta Rhodanien

Un territoire riche et diversifié...



4 EPCI

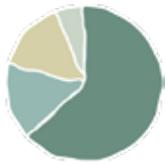
34 communes

s'étend sur le Gard/le Vaucluse et la région SUD PACA et Occitanie

79 200 hectares

316 674 habitants

(population INSEE : recensement 2024)



Répartition de la population

- 63% dans la CA du Grand Avignon
- 16% dans la CA des Sorgues du Comtat
- 15% dans la CC du Pays d'Orange en Provence
- 6% dans la CC Aygues Ouvèze en Provence



27%
d'espace urbanisé



17%
d'espace naturel



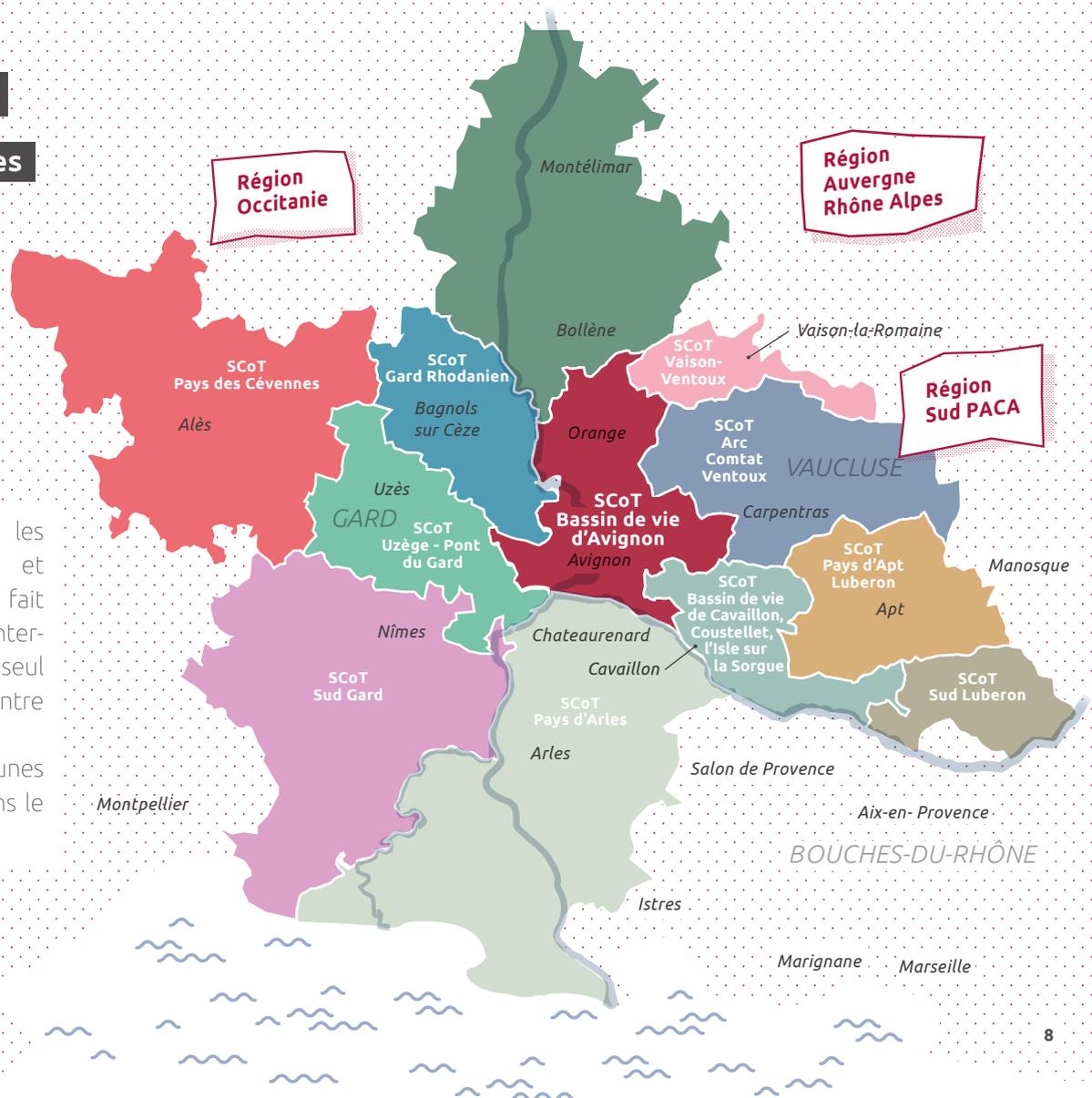
4%
d'eau et de zone humide



54%
de terre agricole

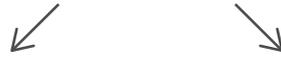
...À la croisée de deux Régions et intégré à des territoires de projet

Situé à cheval entre les Régions Occitanie et SUD PACA, le SCOT fait partie des 21 SCOT inter-régionaux de France, seul SCOT inter-régional entre Occitanie et SUD PACA. Il compte 7 communes dans le Gard et 27 dans le Vaucluse.



1.3 La gouvernance politique

Deux organes majeurs :
le Bureau et le Comité Syndical



Le Bureau

Il est composé de la Présidente et de 11 Vice-présidents qui examinent les dossiers en amont des Comités Syndicaux. Le Bureau a reçu délégation pour rendre des avis sur certains dossiers d'urbanisme (révisions allégées et modifications du PLU, ainsi que les RLP et les saisines des CDAC).

» 14 Bureaux en 2024

Le Comité Syndical

Composé de 48 élus titulaires et de 48 élus suppléants, il est représentatif des collectivités membres, dans un souci d'égalité par rapport au poids de population de chaque EPCI. Le Comité Syndical se réunit plusieurs fois par an pour valider les grandes étapes d'avancement et de mise en œuvre du SCOT ainsi que les décisions administratives et financières.

» 8 CS en 2024 et 22 délibérations

MEMBRES DU BUREAU



1 : La Présidente :

Pascale BORIES

(CA Grand Avignon)

Et de 11 Vice-présidents :

2 : 1^{er} Vice-président :

Stéphane GARCIA

(CA Les Sorgues du Comtat)

3 : 2^{ème} Vice-présidente :

Cécile HELLE

(CA Grand Avignon)

4 : 3^{ème} Vice-président :

Claude AVRIL

(CC Pays d'Orange en Provence)

5 : 4^{ème} Vice-président :

Fabrice LEAUNE

(CC Aygues-Ouvèze-en-Provence)

6 : 5^{ème} Vice-président :

Claude MOREL

(CA Grand Avignon)

7 : 6^{ème} Vice-président :

Christian GROS

(CA Les Sorgues du Comtat)

8 : 7^{ème} Vice-président :

Steve SOLER

(CA du Grand Avignon)

9 : 8^{ème} Vice-président :

Nicolas PAGET

(CC Pays d'Orange en Provence)

10 : 9^{ème} Vice-présidente :

Jeanine DRAY

(CA du Grand Avignon)

11 : 10^{ème} Vice-président :

Michel TERRISSE

(CA Les Sorgues du Comtat)

12 : 11^{ème} Vice-président :

Michel BERARDO

(CA du Grand Avignon)

MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL en 2024

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

COMMUNES

Avignon
Avignon
Avignon
Caumont-sur-Durance
Entraigues-sur-la-Sorgues
Jonquerettes
Le Pontet
Le Pontet
Les Angles
Morières-lès-Avignon
Morières-lès-Avignon
Pujaut
Rochefort-du-Gard
Roquemaure
Saint-Saturnin-lès-Avignon
Sauveterre
Saze
Vedène
Vedène
Velleron
Villeneuve-lez-Avignon
Villeneuve-lez-Avignon

TITULAIRES

Paul Roger GONTARD
Cécile HELLE
Joël PEYRE
Claude MOREL
Aurore CHANTY
Daniel BELLEGARDE
Steve SOLER
Patrick SUISSE
Jeanine DRAY
Annick DUBOIS
Franck JOUSSELIN
Pierre JOUVENAL
Patrick SANDEVOIR
Michel BERARDO
Serge MALEN
Jacques DEMANSE
Yvan BOURELLY
Michel DOUCENDE
Joël GUIN
Hervé BERENQUER
Pascale BORIES
Nathalie LE GOFF

SUPPLÉANTS

Fabrice TOCABENS
Claude NAHOUM
Julien De BENITO
Dominique LIBES
Guy MOUREAU
Dominique ANCEY
Michèle BOMPIUS
Danielle MERIALDO
Patrice AUBARD
Jeanine FAVRE-SECOND
Grégoire SOUQUE
Catherine GLEIZE
Alain BERTRAND
Gilles COLOMBIER
Lionel FISCHER
Carole DELAFONTAINE
Philippe MASSIAS
Jean-Marc BORIE
Rolland LAMOUREUX
Philippe ARMENGOL
Arnaud RENEVEY
Virginie DUMAS-FILLIERE

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

COMMUNES

Althen-des-Paluds
Bédarrides
Bédarrides
Monteux
Monteux
Pernes-les-Fontaines
Pernes-les-Fontaines
Sorgues
Sorgues

TITULAIRES

Michel TERRISSE
Jean BERARD
Jean-Claude RUSCELLI
Christian GROS
Stéphane MICHEL
Fulgencio BERNAL
Didier CARLE
Pascale CHUDZIKIEWICZ
Stéphane GARCIA

SUPPLÉANTS

Marc MOSSÉ
Marie-Dominique SARRAIL
Éva BOCCABELLA
Chantal GONNET OLIVI
Evelyne ESPENON
Gérôme VIAU
Antoine BARBIEUX
Cindy CLOP
Sylviane FERRARO

Communauté de Communes Pays d'Orange en Provence

COMMUNES

Caderousse
Châteauneuf-du-Pape
Courthézon
Courthézon
Jonquières
Jonquières
Orange
Orange
Orange

TITULAIRES

Christophe REYNIER-DUVAL
Claude AVRIL
Jean-Pierre FENOUIL
Nicolas PAGET
Claudine MAFFRE
Thierry VERMEILLE
Yann BOMPARD
Xavier MARQUOT
Denis SABON

SUPPLÉANTS

Mariel MARTIN
Salvador TENZA
Jérôme DEMOTIER
Caroline FAYOL
Gwenaëlle BUCHET
Laurent RUCHON
Claude BOURGEOIS
Pierre MARQUESTAUX
Jonathan ARGENSON

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence

COMMUNES

Camaret-sur-Aigues
Lagarde-d'Apt
Piolenc
Sainte-Cécile-les-Vignes
Sérignan-du-Comtat
Travaillan
Uchaux
Violès

TITULAIRES

Christine WINKELMANN
Fabrice LEAUNE
Louis DRIEY
Pascal CROZET
Marc GABRIEL
Patricia LISPAL-GONDRAN
Christine LANTHELME
Florence GOURLLOT

SUPPLÉANTS

Jean-Michel MARLOT
Sophie PROPHETE-FEBVRE
Françoise GRANDMOUGIN
Vincent FAURE
Lydie CATALON
Isabelle DALADIER-MARTIN
Annie AVON
Julia EKINCI

1.4 Le rôle du Syndicat : des missions, une équipe, une gestion financière

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a comme compétence l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale.

Les missions

- Faire vivre le document SCOT au gré des modifications de périmètre, des évolutions législatives et des ambitions politiques souhaitées.
- Accompagner les communes et les EPCI membres dans leurs déclinaisons des orientations du SCOT dans leurs documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement et s'assurer de leur compatibilité.

Le SMBVA pilote actuellement la révision du SCOT dans le respect du cadre légal. Au-delà de sa mission première, le SMBVA est une structure administrative avec des missions d'administration générale. Ainsi, chaque année, les nouvelles obligations réglementaires y sont mises en place dans le domaine des finances et des ressources humaines.

L'équipe du SMBVA

Pour cela, la structure s'appuie sur une équipe technique compétente.

- » **Julie RIMBOT** : Directrice
- » **Busra SONMEZ** : Gestionnaire Administrative et Financière
- » **Clairmande ROBICHON** : Chargée de mission SCOT et Urbanisme
- » **Céline GEORGES** : Chargée de Développement territorial et Communication

Mais aussi... L'AURAV, un partenaire essentiel

L'équipe du SMBVA travaille en partenariat avec l'**Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)**, chargée de l'accompagner techniquement par la production d'études, l'animation des débats et la mise en forme de la démarche dans ses différentes étapes.

L'équipe référente sur le SCOT BVA au sein de l'Agence :

- Gilles Périlhou, Directeur
- Aurore Pitel, Cheffe de projet SCOT
- Julien Landeau, Assistant d'études - Planification

Un lien privilégié avec les EPCI

Les techniciens représentant des quatre EPCI ainsi que les techniciens référents sur des thématiques clés du SCOT participent activement aux échanges, ateliers et réunions organisés par le SMBVA afin de faire avancer au mieux la révision du document et de garantir un lien constant entre les territoires.

BUDGET 2024

La participation des collectivités membres est maintenue à 2,00 € par habitant pour l'année 2024.

Fonctionnement

DÉPENSES

Chapitres / Libellés

011	Charges à caractère général
012	Charges de personnel et frais assimilés
65	Autres charges de gestion courante
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Total des dépenses de fonctionnement	

BP 2024 en €

135 586,77
190 000,00
149 430,41
193 982,30
668 999,48

Réalisé 2024 en €

87 132,50
173 188,22
145 379,03
177 163,35
582 863,10

RECETTES

Chapitres / Libellés

002	Excédent de fonctionnement reporté
74	Dotations et participations
75	Autres charges de gestion courante
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Total des dépenses de fonctionnement	

BP 2024 en €

22 744,48
633 348,00
-
12 907,00
668 999,48

Réalisé 2024 en €

-
633 348,00
2 209,28
12 907,00
648 464,28

Investissement

DÉPENSES

Chapitres / Libellés

20	Immobilisations incorporelles
21	Immobilisations corporelles
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Total des dépenses d'investissement	

BP 2024 en €

563 110,12
43 500,00
12 907,00
619 517,12

Réalisé 2024 en €

226 872,41
7 857,09
12 907,00
247 636,50

RECETTES

Chapitres / Libellés

001	Excédent d'investissement reporté
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Total des dépenses d'investissement	

BP 2024 en €

330 748,60
-
94 786,22
193 982,30
619 517,12

Réalisé 2024 en €

-
428,91
94 786,22
177 163,35
272 378,48

LE SMBVA :

UN ACCOMPAGNATEUR, UN PARTENAIRE, UN ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT

2.1 Des coopérations dynamiques dans le cadre des Inter-SCOT et avec les Régions, notamment dans la mise en œuvre des SRADDET

Une dynamique Interscot qui s'est poursuivie en 2024

Le SMBVA a poursuivi son implication dans les conférences des SCOT régionales mises en place en 2021 et maintenues en Région Occitanie et en Région SUD PACA dans le cadre des évolutions de la loi Climat et Résilience et de la finalisation des modifications des SRADDET.

Côté SUD PACA, la conférence des SCOT s'appuie toujours sur une organisation Inter-SCOT correspondant aux 4 espaces de dialogues définis dans le SRADDET. Les 8 SCOT composant l'espace Rhodanien ont intensifié la dynamique des échanges durant toute l'année 2024, notamment pour formuler un avis commun dans le cadre de l'arrêt du SRADDET PACA. La coopération Inter-SCOT de l'espace Rhodanien en SUD PACA s'est également manifestée par des invitations inter-territoriales thématiques et des conférences dans le cadre de la mise en œuvre et/ou de l'élaboration des SCOT voisins :

- Intervention du SMBVA sur la thématique du Commerce dans le cadre de l'élaboration du SCOT Rhône Provence Baronnies : 18 avril 2024
- Étude sur la trajectoire ZAN / Mise en œuvre du SCOT Arc Comtat Ventoux : 17 septembre et 22 octobre 2024

Côté Occitanie, les instances de la conférence des SCOT s'appuyant sur un COFIL et un COTECH regroupant des SCOT référents, ont été renouvelées. Le SMBVA, du fait de sa participation assidue dans les échanges au niveau régional et de sa spécificité inter-régionale, a été intégré au niveau du COTECH pour suivre les travaux. Le SMBVA a participé au COFIL de la conférence des SCOT qui s'est tenu le 22 février 2024 afin de pouvoir préparer la nouvelle conférence de gouvernance.

La loi ZAN II, promulguée le 20 juillet 2023, a supprimé la conférence des SCOT au profit d'une conférence régionale regroupant des instances multiples et pour laquelle seuls 5 représentants de SCOT peuvent siéger. Suite à cela, les SCOT de chaque conférence des SCOT ont réitéré leur souhait que celles-ci soient maintenues pour pouvoir préparer les dossiers et positionnements SCOT lors des réunions des conférences régionales.



L'avancée des projets de modification des SRADDET PACA et Occitanie

Durant l'année 2024, les projets de modification des SRADDET ont été finalisés afin d'être soumis pour avis aux personnes publiques associées :

- dont le SMBVA fait partie :
- Pour le SRADDET Occitanie, le SMBVA a participé à une dernière réunion plénière de concertation qui a été organisée à Montpellier le 29 avril 2024, avant sa mise en consultation le 5 décembre 2024. L'avis sera rendu en 2025.
- Le SRADDET PACA a été mis en consultation le 22 juillet 2024 et, après analyse, le SMBVA a rendu un avis favorable assorti de certaines réserves.

La poursuite de la mise en œuvre des SRADDET en vigueur et des politiques régionales sur les territoires

En 2024, les Régions ont renforcé les travaux des coopérations avec les territoires dans le cadre de la mise en œuvre des SRADDET en vigueur et des politiques régionales sur différentes thématiques. Ainsi, le SMBVA a participé à plusieurs groupes de travail, séminaires ou rencontres :

Pour la Région PACA

- Groupe de travail sur la thématique de la logistique le 17 janvier
- Groupe de travail sur la thématique de la ressource en eau le 12 mars
- Groupe de travail sur la thématique des risques naturels le 25 septembre
- Groupe de travail sur la thématique des déchets le 5 novembre
- Connaissances des territoires - webinaire Eau le 14 mars
- Connaissance des territoires - Journée thématique sur l'irrigation le 25 septembre
- Connaissance et Avenir des territoires - Journée régionale le 26 novembre

Pour la Région Occitanie

- Webinaire sur la transition énergétique le 28 mars
- Rencontre réseau TOTEN pour la définition des ZAENR le 19 novembre
- Rencontre réseau TOTEN pour l'adaptation au changement climatique le 3 décembre

2.2 Une implication du SMBVA plus large à l'échelle Supra territoriale et auprès des partenaires

FédéSCoT

Le SMBVA est adhérent à la Fédération Nationale des SCOT ce qui lui permet d'avoir accès à des ressources, de participer à des séminaires, des webinaires, mais également d'intervenir au sein de ces espaces afin de partager son expérience avec les autres territoires. Cette année, le SMBVA a participé à :

- Un webinaire « Décryptage des décrets ZAN » le 11/01
- Un webinaire « Eau et planification territoriale » le 02/02
- Un webinaire « Analyse des décrets publiés en décembre 2023 : Friches, toitures et parkings, photovoltaïques ENAF » le 22/03
- Un webinaire « Intégrer la biodiversité dans les stratégies territoriales des SCOT : enjeux et solutions » le 10/04
- Un webinaire « Modélisation des nouvelles données pour la construction d'une stratégie de



biodiversité à l'échelle du SCOT » le 29/10

- Un club Trame Verte et Bleue le 7/11

L'Assemblée Générale de la Fédération s'est tenue le 18 novembre à Paris. Madame la Présidente du SMBVA était présente.

Tous les ans, la Fédération Nationale des SCOT, en partenariat avec un territoire d'accueil, organise la Rencontre nationale des SCOT (RNS). En 2024, le SMBVA a participé à ces rencontres qui se sont déroulées à Arras et aux différentes conférences et tables rondes qui se sont tenues.



AURAV

Membre fondateur de l'Agence, le SMBVA est représenté politiquement au sein des instances de décision (Assemblée Générale et Conseil d'Administration).

Le SMBVA participe également aux travaux plus spécifiques et rendez-vous réguliers organisés au travers notamment :

- de Comités techniques partenariaux : participation à l'atelier de co-construction au projet d'Agence le 19 février 2024 et au CTP du 4 décembre 2024,

- de réveillés de l'AURAV,
- de séminaires thématiques : Séminaire sur la qualité de l'air le 20 novembre 2024.

Cette année, l'AURAV a fêté ses 20 ans. Le SMBVA était là !

Autres organismes

En 2024, le SMBVA a participé en tant que partenaire au conseil de perfectionnement des formations en Licence de Géographie et Master de Géomatique et Conduite de Projet Territoriaux (GEOTER), qui a pour objectif d'améliorer le contenu de la formation.

2.3 Le SMBVA : un partenaire indispensable dans le suivi d'études, de travaux et l'élaboration de documents de planification infra et supra territoriaux ...

En 2024, le SMBVA a fait partie de plusieurs COFIL, COTECH ou groupe de travail qui se sont réunis dans le cadre d'études spécifiques lancées sur différentes thématiques et diverses parties du territoire :

- Étude aquifère du Miocène et l'état des nappes souterraines, dirigée par le Syndicat Mixte Rhône Ventoux : COFIL le 26/01
- Étude de préfiguration du projet Haut de Provence Rhodanienne (HPR) : COFIL le 23/02 et le 08/11
- Élaboration des OCSGE : Atelier régional OCSGE « Cas d'usage » le 13/03, Groupe de Travail régional OCSGE le 17/10
- Développement des ENR sur le territoire : Conférence territoriale pour la production d'ENR en Vaucluse le 28/03, Webinaire IGN BD parcs photovoltaïques le 14/11, Conférence territoriale des énergies renouvelables dans le Gard le 18/12
- Étude sur la vulnérabilité de l'Ouvèze le 21/05 et le 14/11

- Concertation Plan Rhône Saône (Réunion le 28/02)
- Projet de Territoire pour la Gestion des Eaux de l'Aygues (le 12/09)
- Réflexions sur la qualité de l'air
- Chambre d'Agriculture 84 : Atelier collaboratif « Infrastructures Linéaires et Biodiversité » le 11/04
- Seconde concertation COP Planification Écologique dans le Gard le 28/05
- CEREMA Conférence technique territorial « Eau aménagement Urbanisme » le 01/10

De nouveaux temps d'échanges PPA / PPC ont également eu lieu sur différents documents, auxquels le SMBVA a participé techniquement :

- La mise en compatibilité des PLU d'Orange (Réunion d'examen conjoint le 25/06) et de Morières les Avignon (Réunion d'examen conjoint les « Sumelles » le 30/01)
- L'élaboration du PLU de Pujaut le 19/09
- L'élaboration du Schéma Directeur des Énergies (SDE) du Grand Avignon : COFIL les 21/03, 10/09 et le 12/11
- Le suivi du PLH du Grand Avignon : COTECH PLH3 le 15/03
- L'élaboration du PDH du Département de Vaucluse : atelier technique le 21/11
- Les réflexions thématiques sur des communes du territoire : 3^{ième} Édition des ateliers de Bénézet à Avignon le 03/12

En résumé :
participation à une trentaine
de réunions

Ces diverses participations et implications du SMBVA lui permettent d'avoir une vision globale des réflexions menées localement, sur des périmètres et territoires divers, et de nourrir les réflexions du SCOT dans le cadre de sa révision.

2.4 ... afin de garantir la bonne mise en œuvre du SCoT dans les projets territoriaux

Les documents communaux

Uchaux

Modification n°2 du PLU :
Avis favorable

Orange

Modification n°3 du PLU :
Avis favorable assorti de remarques
Révision allégée n°1 du PLU :
Avis favorable

Châteauneuf du Pape

Modification simplifiée n°3
du PLU : Avis favorable
DPMEC du PLU : Avis favorable

Le Pontet

Élaboration du RLP :
Avis favorable assorti de remarques

Les avis du SMBVA en tant que Personne Publique Associée

Dans la continuité des réunions techniques, l'élaboration de documents de planification amène le SMBVA à rendre des avis sur ces derniers, afin de s'assurer que les orientations du SCOT soient bien prises en compte et de manière cohérente. Le SMBVA rédige également des notes complémentaires suite aux réunions PPA afin de mieux préciser les enjeux du SCOT au regard des projets proposés.

Jonquières

Modification n°4 du PLU :
Avis favorable sous réserve

Entraigues sur la Sorgue

Modification n°5 du PLU :
Avis favorable

Althen des Paluds

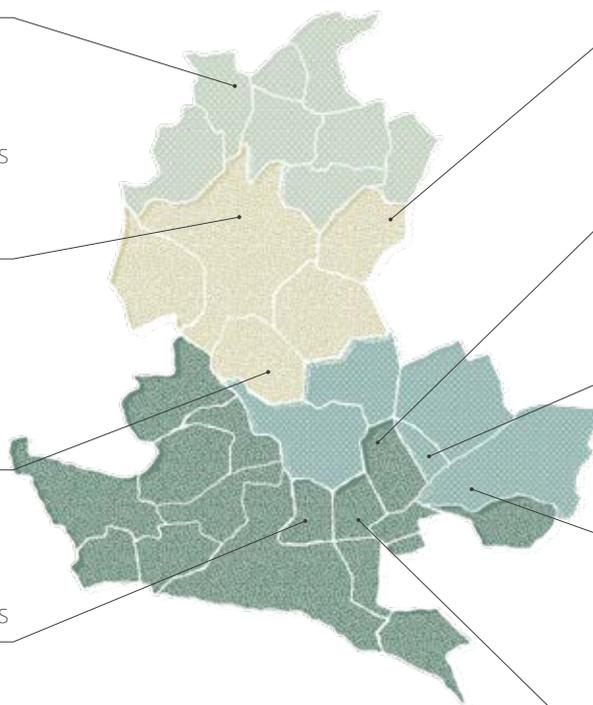
Modification n°2 du PLU : Avis
favorable assorti de remarques

Pernes les Fontaines

Modification n°3 du PLU :
Avis favorable

Vedène

Modification n°1 du PLU :
Avis favorable sous réserve
Modification n°2 du PLU :
Avis favorable sous réserve



Les documents régionaux

SRADDET SUD PACA

Modification n°1 : Avis favorable
sous réserve

L'implication du SMBVA en CDAC

Le SCOT actuellement opposable définit déjà et depuis 13 ans, une politique ambitieuse sur le recentrage du commerce dans les centres villes et une limitation de l'extension des zones d'activité.

Le SMBVA peut donc s'appuyer sur les objectifs définis dans le SCOT et sur les orientations du code du commerce pour rendre des avis dans le cadre des CDAC. Depuis 2017, le Syndicat, s'est doté d'une Charte d'Urbanisme Commercial et a travaillé de manière précise sur cette thématique.

Cela a permis d'instaurer un dialogue avec les acteurs privés et d'intégrer les orientations du SCoT dans les projets pour améliorer l'intégration et l'implantation du commerce sur le territoire.

En 2024

Sur le territoire, l'extension du magasin de Mr Bricolage à Monteux portant la surface de vente à plus de 1000m² a fait l'objet d'un passage en CDAC qui a donné lieu à un avis favorable du SMBVA et de la commission.

Les projets ayant une surface de vente comprise entre 300m² et 1 000m² ne sont pas soumis directement à CDAC. Cependant, celle-ci peut être saisie par le SMBVA sur la base d'un argumentaire solide. Ainsi, le Bureau a décidé de saisir à 2 reprises la CDAC :

- En mars sur un projet d'implantation d'un supermarché sur la commune du Pontet,
- En septembre sur un projet d'implantation d'un équipement commercial sur la commune de Rochefort du Gard.

En résumé : 13 avis officiels rédigés / rendus par les instances de gouvernance ; 2 saisines de la CDAC par le SMBVA

LE SMBVA :

LA PROCÉDURE DE RÉVISION

Après une année 2023 dynamique dans les études menées et riches en échanges sur la réflexion et la construction du Projet d'Aménagement Stratégique, l'année 2024 s'est illustrée par la finalisation du PAS et son débat, ainsi que la construction du DOO et du DAACL.

Le travail s'est organisé autour d'échanges menés en parallèle avec les élus et les partenaires du territoire avec l'accompagnement de l'AURAV.

3.1 Les instances de gouvernance du SMBVA comme socle de travail

Les Bureaux Thématiques Élargis pour construire le DOO

Afin de mobiliser au mieux les élus du SCOT, des Bureaux thématiques élargis aux maires ont été réalisés pour avancer sur les sujets structurants. L'objectif était que l'ensemble des maires puissent participer aux échanges sur les thématiques du DOO afin d'avancer vers des consensus.

Un premier Bureau élargi s'est tenu le 8 avril 2024 afin de présenter la restitution du diagnostic agricole réalisé par le GIE Terres et Territoires, le BE Terraterre et les SAFER PACA

et Occitanie. La présentation a permis de mettre en avant les différents enjeux identifiés sur le territoire du Bassin de Vie d'Avignon ainsi qu'un focus sur la partie foncière, réalisée par les SAFER.

Ensuite, deux Bureaux élargis ont été dédiés à la thématique de la mise en œuvre de la trajectoire du ZAN dans le document, avec des sujets affiliés tels que la densité, la répartition du besoin en logement, la consommation foncière ou l'aménagement qualitatif. Ces bureaux se sont tenus les 27 mai et 7 octobre.

Un dernier Bureau élargi s'est tenu le 4 novembre sur la thématique générale de la lutte contre le changement climatique, liée au défi n°2 et abordant les questions de la préservation des ressources du territoire (agricoles, naturelles etc), des énergies et des risques.

Ces temps de travail ont systématiquement fait l'objet de synthèses et débats en Comités Syndicaux.



8 avril 2024



7 octobre 2024



4 novembre 2024



CS du 1^{er} juillet

Le débat du PAS

Une première version du PAS finalisé a été présentée aux élus lors d'un Comité Syndical qui s'est déroulé le 1er juillet. Une réunion spécifique dédiée aux techniciens des communes et EPCI a également été organisée pour présenter le document le 2 juillet.

Cela a permis d'évoquer les points développés dans le document. Le SMBVA a ensuite transmis le document à l'ensemble des territoires (communes, EPCI) ainsi qu'aux partenaires associés (PPA, PPC, organismes etc.) afin de pouvoir recueillir les différentes remarques et d'amender le document avant le débat.

Ainsi, un Bureau spécifique a été organisé le 16 septembre pour pouvoir analyser les remarques. Le document du PAS finalisé a pu être proposé en débat le 30 septembre.



CCPRO - 5 décembre // CCAOP - 6 décembre



Les Rencontres EPCI

Dans le but d'associer les territoires aux avancées et aux choix réalisés dans l'élaboration du DOO et du DAACL, et de recueillir leurs remarques, Mme la Présidente a souhaité organiser de nouvelles réunions avec les élus de chaque EPCI. Ces réunions se sont tenues :

- Le 5 décembre à Orange pour la CC des Pays d'Orange en Provence
- Le 6 décembre à Camaret pour la CC Aygues Ouvèze en Provence
- Le 6 décembre à Monteux pour la CA des Sorgues du Comtat
- Le 13 décembre aux Angles pour la CA du Grand Avignon

L'objectif était de présenter les choix réalisés pour la construction du DOO lors des différents travaux menés tout au long de l'année notamment en matière de territorialisation de la trajectoire du ZAN (production de logements, consommation d'espaces et artificialisation, densités etc.) ou encore de préservation des ressources du territoire (agricoles, naturelles, ressource en eau etc.)

Des échanges se sont déroulés entre les participants sur les éléments présentés, ce qui a permis de relever les enjeux sur chacun des territoires, et d'orienter le positionnement du SMBVA sur certains sujets.



GA - 13 décembre // CASC - 6 décembre



3.2 Des partenaires indispensables à l'avancée dans la réflexion

Le SMBVA a poursuivi la dynamique d'échanges et d'association des partenaires du territoire, en parallèle des réflexions menées avec les élus.

Une réunion restreinte spécifique a été organisée avec les partenaires institutionnels pour la lecture d'une première version du PAS en mai 2024, avant que le document ne soit présenté de manière plus approfondie le 20 juin 2024 aux PPA, organismes, associations. Ces réunions ont permis de faire remonter des remarques constructives pour l'évolution du document.

Suite au débat du PAS, le travail avec les partenaires sur le DOO s'est accéléré. Une réunion technique spécifique avec les acteurs de l'eau (gestionnaires, syndicats, organismes compétents etc) s'est tenue le 22 novembre 2024 sur le volet spécifique de la ressource en eau.

Puis, une dernière réunion des partenaires associés s'est tenue en 2024 pour aborder les orientations du DOO (le 28 novembre 2024) et du DAACL (le 4 février 2025).

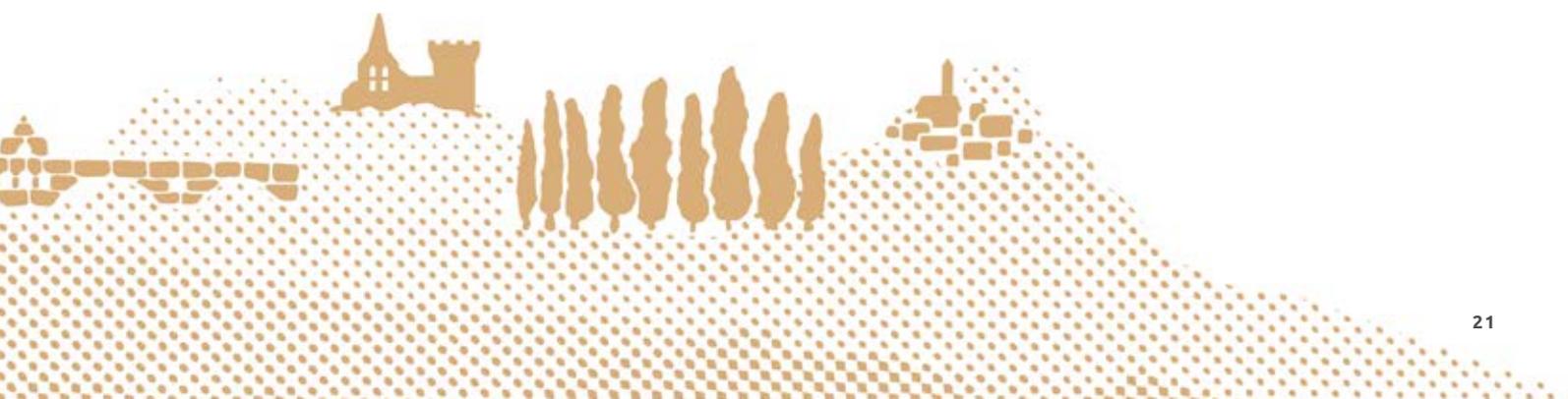
Des échanges techniques ont également eu lieu tout au long de l'année avec les EPCI, notamment à travers des temps spécifiques de travail comme cela a été le cas le 21 novembre 2024 pour évoquer les orientations chiffrées du DOO.



*Réunion des partenaires associés
du 20 juin 2024*

*Réunion technique
sur la thématique de l'eau*

*Réunion des partenaires associés
du 28 novembre 2024*



3.3 À la rencontre de la population

À partir du début de l'année 2024, la concertation avec les habitants a été mise en place, en réalisant une première affiche « La révision du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon : où en est la procédure ? »

L'objectif était de situer la démarche, réexpliquer le contexte et donner les informations structurantes afin de pouvoir préparer la tenue des réunions publiques par la suite.

Le projet arrêté de 2019 ayant été abrogé et une nouvelle procédure relancée, il était important de clarifier la situation avant de démarrer les rencontres avec la population.

Durant l'année, 4 réunions publiques ont été organisées sur le territoire afin de mobiliser la population pour la construction du document.

Ainsi, deux réunions publiques se sont déroulées les 18 et 20 mars 2024 à Courthézon et Le Pontet pour présenter les éléments du Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement

Et deux autres réunions publiques ont été organisées les 10 et 11 juin 2024 à Sérignan du Comtat et Les Angles pour le PAS.



18 mars à Courthézon //
20 mars à Le Pontet



10 juin à Sérignan



11 juin à Les Angles

OÙ EN SOMMES - NOUS ?

- 5, 6 et 13 décembre : rencontres avec les 4 EPCI du territoire sur l'élaboration du DOO et du DAACL
- 4 novembre 2024 : Bureau thématique élargi aux maires sur la thématique générale de « la lutte contre le changement climatique, liée au défi n°2 et abordant les questions de la préservation des ressources du territoire (agricoles, naturelles etc), des énergies et des risques »
- 7 octobre 2024 : Bureau thématique élargi aux maires « ZAN et Densités II » pour élaborer le DOO
- 30 septembre 2024 : Débat du Projet d'Aménagement Stratégique
- 10 et 11 juin 2024 : Réunions publiques à Sérignan et Les Angles pour présenter le PAS
- 27 mai 2024 : Bureau thématique élargi aux maires « ZAN et Densités » pour élaborer le DOO
- 8 avril 2024 : Bureau thématique élargi aux Maires pour présenter le rendu du Diagnostic Agricole
- 18 et 20 Mars 2024 : Réunions publiques à Courthézon et Le Pontet pour présenter les éléments du Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement
- Décembre 2023 : Finalisation de l'Etude sur la Logistique Commerciale et des éléments fournis pour l'élaboration du DAACL
- 6 novembre 2023 : Bureau Thématique « Etude Logistique »
- 28 et 30 Novembre 2023 : Organisation de 4 ateliers de travail avec les exploitants du territoire et acteurs du monde agricole pour l'élaboration du Diagnostic Agricole
- **17 Octobre 2023 : 1^{er} Séminaire de travail sur le PAS**
- 29 Août 2023 : Réunion avec Mme la Préfète de Vaucluse sur la révision du document
- Juillet 2023 : Lancement de l'élaboration du Diagnostic Agricole (BE Terraterre et Terre&Territoires)
- **3 Juillet 2023 : Comité Syndical validant l'objectif de croissance démographique**
- 9, 22, 23 et 27 Juin 2023 : rencontres avec les 4 EPCI du territoire sur les grands enjeux et notamment l'objectif de croissance démographique.
- 19 Juin 2023 : Bureau thématique « Les ENR » avec le rendu du travail de l'étudiant en M1 Ulysse Anson
- 22 Mai 2023 : Bureau thématique « Consommation des ENAF sur le SCOT BVA »
- 12 Mai 2023 : Réunion de lancement et présentation des enjeux aux PPA, PPC et organismes associés
- 3 Avril 2023 : Bureau thématique « Economie, Commerce, Logistique » avec un point d'étape sur l'étude Logistique
- 3 Mars 2023 : Bureau thématique « Démographie et Logement » #2
- 6 Février 2023 : Bureau thématique « Démographie et Logement » #1 (avec le partenariat de Jean-François Léger, Enseignant Chercheur à la Sorbonne)
- 24 Janvier 2023 : Finalisation de l'Etude sur le MOS Millésime 2021
- Septembre 2022 : Démarrage d'une analyse sur les ENR par l'étudiant de l'Université d'Avignon Ulysse Anson
- Juillet 2022 : Lancement de 2 études : La réalisation du MOS millésime 2021 (BE Alisé Géomatique) ; La Logistique Commerciale dans le cadre du DAACL (BE Interface Transport)
- 13 Juin 2022 : Atelier de travail élus sur le foncier économique avec les élus du Bureau et maires concernés
- 23 mai 2022 : Nouvelle prescription de la révision du SCOT BVA valant abrogation du SCOT arrêté en 2019

Précédemment dans « **La révision du SCOT BVA** »...

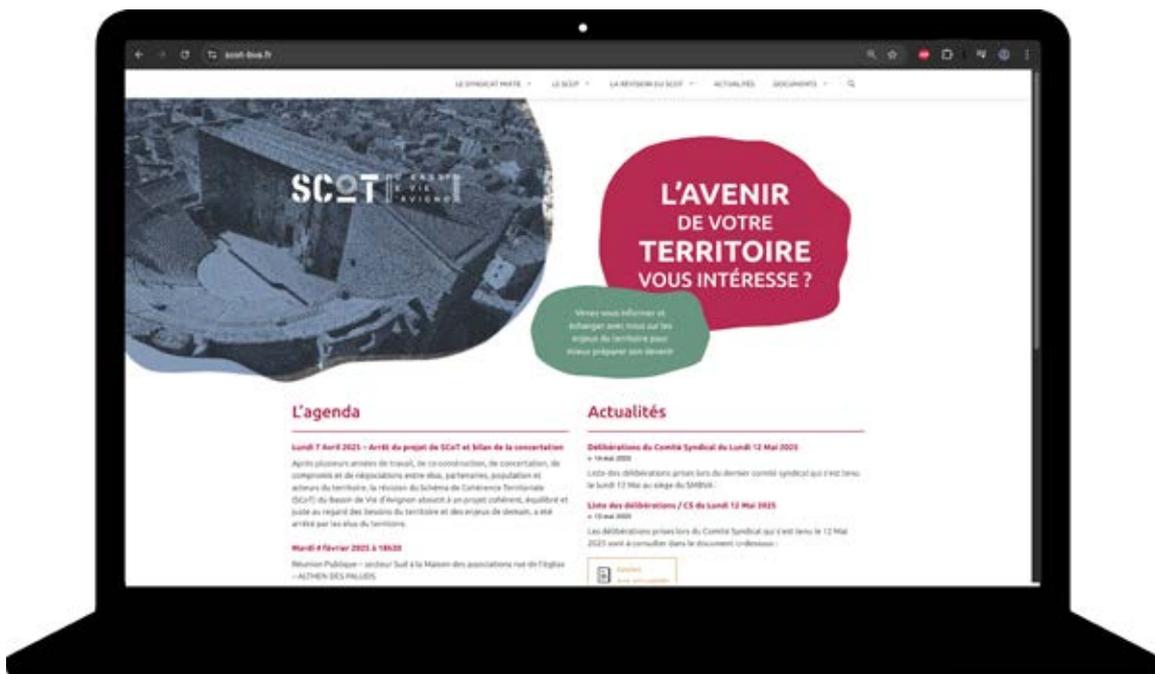
- 2021 : Point sur la situation avec des avis amenant à revoir certains objectifs, un contexte législatif ayant fortement évolué, des modifications de gouvernance et un coup d'arrêt dû à la pandémie mondiale de Covid19
- 2020 : Notification aux PPA et PPC pour avis. Réception des avis en fin d'année
- **9 décembre 2019 : Arrêt du projet de SCOT**
- **4 février 2019 : Nouvelle prescription de la révision du SCOT sur son périmètre élargi**
- De 2014 à 2019 : Evolutions de périmètres et réadaptations du document, organisation de la concertation, réalisation d'études (Agricole, TVB...) et réactualisations sur le nouveau périmètre, organisation de réunions et ateliers de travail
- **1 juillet 2013 : Lancement de la révision du SCOT**

POUR 2025,
LE SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON
A FAIT PEAU NEUVE !

Nouveau logo



et un nouveau site internet !
Plus clair avec une navigation simplifiée



Toujours
plus proche
des habitants

20 ans
d'existence

Directrice de la publication :
La Présidente, Pascale Bories

Graphisme :
devignesalexandre@gmail.com

Impression :
Quadrifolio



Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement



Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon

contact@scot-bva.fr - tél. : 04 32 76 73 00

164 Avenue de Saint Tronquet,

Vaucluse Village - Bâtiment Le Consulat

84130 LE PONTET

